

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 10 décembre (10/12/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Madame GAYET est nommée secrétaire de séance.

43- 10 décembre 2020

43. Avenant au Contrat Enfance Jeunesse de la commune de Moissac permettant son intégration dans le Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Terres des Confluences

Rapporteur : Madame GAYET.

Considérant le Contrat Enfance Jeunesse de la Ville de Moissac dont le terme était le 31 décembre 2019,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) acte la fin du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ),

Considérant l'intégration du CEJ de la Ville dans le CEJ « pivot » de la communauté de communes Terres des Confluences, à l'occasion de leur renouvellement, par voie d'avenant,

Considérant le contrat unique de territoire qu'est le CEJ de la communauté de communes sur la période 2019-2022,

Considérant que le CEJ de la Commune de Moissac se renouvelle par un avenant au CEJ de Terres des Confluences pour la période 2020/2022,

Considérant que les annexes du contrat et de l'avenant sont déclinées en modules individualisés,

Considérant que les actions propres à la Commune de Moissac correspondent au module n°2,

Considérant que l'objet de ce partenariat est de soutenir financièrement la collectivité sur les actions que celle-ci met en place ou soutient elle-même,

Après en avoir donné lecture, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal les termes de l'avenant au contrat enfance jeunesse,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la signature de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Pour copie conforme

Moissac le 14 décembre 2020

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :